



# BULLETIN MUNICIPAL SAINT-ÉLOY



**PROJET ORNEMENTAL**

**NOUVELLE NUMÉROTATION DES VOIES**

## ÉDITO DU MAIRE

Dans un contexte d'état d'urgence sanitaire inédit, le nouveau conseil municipal a été installé le 23 mai 2020, soit plus de deux mois après les élections du 15 mars. Je tiens à vous remercier pour votre participation à ce scrutin particulier et l'importance des suffrages accordés à chaque candidat.

L'équipe municipale, renouvelée aux trois quarts, démontre une réelle motivation à œuvrer dans l'intérêt de la commune et de ses habitants afin de tendre à un développement de l'action publique de proximité. Pour l'heure, les réunions de commissions communales se multiplient avec l'objectif affirmé de structurer et prioriser la gestion des dossiers en mettant l'accent sur la sécurisation des pratiques dans un contexte réglementaire inflationniste.

Le présent bulletin municipal, par sa présentation graphique innovante et son contenu plus épuré de nature à en faciliter la lecture, révèle la volonté affichée de tenir les habitants informés au plus près de la vie de leur commune.

Tout au long des 6 années à venir, l'équipe municipale œuvrera dans l'intérêt général autour des axes suivants :

- Sécurisation des équipements existants et travaux d'amélioration de l'accessibilité,
- Accompagnement du développement numérique sur le territoire communal,
- Action concertée auprès des habitants favorisant la vie sociale et associative,
- Portage du développement durable en conciliant l'ensemble des activités avec l'empreinte environnementale,
- Défense des intérêts de la commune auprès des instances intercommunales dans le cadre des mutations à venir.

Notre engagement collectif dans cette volonté de vivre ensemble dans un esprit de convivialité propre aux petites communes est réel.

À ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles au sein des associations communales qui participent activement à cette dynamique qui nous rassemble, en espérant un retour à la normale des activités et festivités dans un contexte sanitaire malgré tout encore incertain.

Un grand merci également à notre équipe de bénévoles qui entretient régulièrement nos sentiers de randonnée et leurs abords, chaque initiative dans l'intérêt de la commune constitue une richesse que la municipalité entend soutenir et valoriser.

**Je vous souhaite d'agréables vacances d'été, prenez soin de vous et de vos proches, à très bientôt.**

**Renaud GRALL**



**De gauche à droite :** Olivier GRALL, David JEANDOT, Laetitia LIZIARD, Benoît LE DIZES, Jacques TAINON, Renaud GRALL, Antony MARC, Thibault CALBA, Pierre-Yves JEZEQUEL, Bénédicte LE PORT, Michael HOURMANT

## HORAIRES D'OUVERTURE

### Mairie :

mardi, jeudi, samedi : 10h à 12h.

### Bibliothèque :

mercredi de 17h à 18h30  
dimanche de 10h à 12h00

## L'INFO PRATIQUE

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

PHARMACIE DE GARDE : 3237

EAU DU PONANT (urgence) : 02 29 00 78 78

ENEDIS (urgence) : 09 72 67 50 29

## Ramassage des ordures ménagères



11 - 25 août  
8 - 22 septembre  
6 octobre



4 - 18 août  
1 - 15 - 29 septembre  
13 octobre

## Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Du lundi au samedi :

- Été (1er Mars au 31 Octobre) : de 9h à 12h et de 14h à 19h

## Aires de déchets verts

Le dépôt est ouvert en permanence. Le plus proche est situé à **Hanvec** à proximité du calvaire de Boudouguen

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

BALLANGER Sanna  
28 mars

BILLON PRUD'HOMMEAUX Léo  
30 mai



## VIE MUNICIPALE

### LE CONSEIL S'EST REUNI

Les comptes-rendus des réunions du conseil sont dorénavant présentés dans le Bulletin Municipal de façon très succincte, vous pouvez les consulter dans leur intégralité en Mairie.



### RÉUNION DE CONSEIL DU 23 MAI 2020

#### • Élection du Maire et de ses Adjoints

**M. Renaud GRALL**, a été élu Maire par l'ensemble du Conseil Municipal.

**M. Benoît LE DIZES**, élu en tant que 1er Adjoint au Maire en charge des travaux liés aux bâtiments communaux, à la voirie, aux équipements informatiques et aux nouvelles technologies.

**M. Olivier GRALL**, élu en tant que 2ème Adjoint au Maire en charge du tissu économique et touristique, l'agriculture, l'environnement, la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

**Mme Bénédicte LE PORT**, élue en tant que 3ème Adjointe au Maire, en charge de l'action sociale, les services à la population, l'enfance jeunesse, la scolarité ainsi que le lien avec les associations.



**De gauche à droite : Benoît LE DIZES, Olivier GRALL, Renaud GRALL, Bénédicte LE PORT**

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec Le Maire et /ou 1 adjoint, merci de contacter la mairie au 02.98.21.96.76.

- **Délégations au Maire** (voir délibération en Mairie).



### RÉUNION DE CONSEIL DU 12 JUIN 2020

#### • Indemnités du Maire et des Adjoints

L'ensemble du Conseil Municipal a déterminé le taux des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

#### **Le Maire :**

25.50 % de l'indice terminal brut de référence soit 991.80 € brut

#### **Les Adjoints :**

8.50 % de l'indice terminal brut de référence soit 330.60 € brut

- **Mise en place des commissions communales et représentations extérieures** (voir délibération en Mairie).

- **Autorisation du Conseil municipal afin que le Maire signe la convention avec l'INSEE permettant la transmission des données d'état civil.**



### RÉUNION DE CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

#### • Election d'un délégué et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales

Cette élection, réalisée à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Délégué titulaire : GRALL Renaud

Délégués suppléants : GRALL Olivier – HOURMANT Michael – LE DIZES Benoît

#### • Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Maire a invité le conseil municipal à proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables tirés au sort en vue de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

La liste est consultable en mairie.

#### • Point sur le financement des frais scolaires

En l'absence d'école, la commune de Saint Eloy, dans le cadre de sa compétence au titre de l'enseignement maternel et élémentaire, doit verser une participation financière aux frais scolaires aux communes sur lesquelles les enfants sont scolarisés.

A ce jour, un certain nombre de problématiques est constaté, elles se déclinent comme suit :

- Un dépassement des montants facturés par certaines communes signataires de la convention intercommunale antérieure,
- Une disparité inflationniste des coûts réclamés par les collectivités et établissements privés,
- L'absence d'information en amont sur l'inscription des élèves,
- Difficulté à prévoir une enveloppe budgétaire pour financer les frais scolaires,
- La commune est tributaire d'une hypothétique gestion non optimisée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de mise en œuvre d'une démarche de fond visant à définir l'ensemble des règles applicables dans le cadre de la compétence scolaire de la commune y compris au niveau des relations avec les communes concernées et les établissements privés.

#### • Autorisation de verser une subvention à l'association

##### Log'Ado

Le Conseil Municipal accepte la demande de verser une subvention pour l'association Log'Ado pour un montant de 689 €. Ainsi, cette participation permet aux jeunes de la commune d'accéder aux animations proposées.

#### • Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du personnel administratif avec la commune

##### Le Tréhou

Une convention de mise à disposition du personnel administratif avec le Tréhou est nécessaire afin de maintenir un minimum de service public durant les congés d'été. Le Conseil a accepté la mise en place de cette démarche et autorise M. Le Maire de signer la dite convention à terme.

## POINTS INFORMATIONS



### RECENSEMENT NATIONAL

obligatoire à 16 ans - Jeunes nés à partir d'avril 2004

L'article L.113-1 du code du service national «Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser» à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité.

### RECENSEMENT DES ENFANTS sur le territoire

Afin de mettre à jour notre fichier des enfants demeurant sur la commune (même en garde alternée), merci de bien vouloir contacter la mairie :



mairie.saint-eloy@wanadoo.fr

02.98.21.96.76

La finalité vise à définir la politique jeunesse de la commune au regard des besoins exprimés par tranches d'âge. Merci pour votre participation.



### REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

#### A quoi cela sert ?

Qui ? Les personnes en situation de handicap de tout âge, les personnes âgées de + de 65 ans.

#### Où?

Il faut contacter la mairie pour s'inscrire.

#### Pourquoi ?

Cette inscription permet de prendre soin des personnes fragiles pouvant se sentir vulnérables lors d'événements exceptionnels qui malheureusement ont tendance à se multiplier (canicule, pandémie, inondation, grand froid ...)

# VIE MUNICIPALE

## POINT TRAVAUX

### RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



(SECTEUR ROUTE DE CORNOUAILLE - LE PENQUER)

Par l'intermédiaire du SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère), des travaux de mise aux normes ont été effectués concernant l'éclairage public :

modification des armoires/liaisons électriques et retour au fonctionnement normal pour les candélabres du secteur.

Coût des travaux : 3960 € TTC



### LES ARRÊTS DE BUS

La commune a installé un second abri bus afin de répondre aux normes en vigueur.

L'opération globale a coûté 14 108.94 € HT et est financée à hauteur de 9 876.26 € par une subvention départementale.



### FIBRE OPTIQUE

Le Projet Bretagne Très Haut Débit porté par Megalis Bretagne connaît de nombreux retards de déploiement, l'impact du Covid n'ayant rien arrangé. Les élus du syndicat mixte ont décidé d'allouer de nouveaux crédits et ressources humaines dans la perspective d'atteindre l'objectif de déploiement de la fibre à fin 2022 (phase 2).

Concernant notre commune, la tranche Saint-Éloy - Hanvec, les travaux progressent. **La phase de remplacement, renforcement, ajout de quelques poteaux pour assurer le cheminement de la fibre en mode aérien dans les secteurs hors bourg est effective.**

A ce stade, l'achèvement prévisionnel de travaux se profile vers la fin d'année et un début de commercialisation au 1er trimestre 2021 est envisageable.



### SECURISATION PLACE DU CHENE

Afin d'éviter certaines incivilités et de mises en danger par certains véhicules, la sortie direction Le Tréhou va être bloquée sur la place du chêne, provisoirement en y déplaçant des jardinières. Si les résultats sont significatifs, cette solution sera actée.



### NOUVELLE NUMEROTATION DES VOIES

L'arrivée prochaine du très haut débit nécessite des adresses normées : dénomination des voies et numérotation pour toutes les habitations de la commune.

Cela est devenu essentiel par rapport à tous les services basés sur la géolocalisation. A titre d'exemple, nous pouvons citer les interventions des services de secours, la distribution de colis, la navigation par GPS, les services à domicile sont directement concernés.

Après avoir effectué un premier travail sur la dénomination des voies, la municipalité va mettre en oeuvre le nouveau plan de numérotation des habitations. **Près de 80% des habitants vont changer de numéro.** Des réserves de numérotations sont effectuées concernant des parcelles constructibles.

**La commune rendra effectif le nouveau numérotage au 1er octobre 2020.**

La procédure mettra à jour l'information au niveau des partenaires institutionnels et autres organismes : la Poste, le service foncier des impôts, la gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de réseaux et éditeurs de cartes.

**Du 15 au 19 septembre et du 28 septembre au 3 octobre :**



**La mairie fournit la plaque de votre nouveau numéro qui sera installée par vos soins. Elle sera à retirer sur les créneaux d'ouverture de la mairie. Une attestation de type certificat de numérotation vous sera fourni au cas où un organisme demanderait un justificatif.**

À titre exceptionnel, la plaque et le certificat seront déposés dans la boîte aux lettres des personnes dans l'impossibilité de se déplacer



**Au 1er octobre :**

**Il sera nécessaire d'informer les organismes du nouveau numéro :**

Employeur, Sécurité sociale, Mutuelles, Banques, fournisseurs d'énergie, école, etc.

À noter également que la commune remplace ou complète tous les panneaux des lieux-dits et plaques des voies communales afin d'améliorer la lisibilité de nos habitations sur notre territoire.



### PROJET ORNEMENTAL

**Dans la continuité de l'aménagement du bourg, la municipalité va lancer plusieurs opérations de fleurissement et d'aménagements décoratifs.**

Les secteurs concernés sont principalement la zone belvédère-aire de jeux, la place du vieux-chêne et les abords des entrées de l'agglomération.

Le projet met notamment l'accent sur une variété de plants et arbustes favorisant la biodiversité.

**Une journée citoyenne sera organisée courant octobre/novembre, afin de faire participer ceux qui le souhaitent aux divers travaux de plantation.**

Nous communiquerons plus précisément sur ce point lors du prochain bulletin.

## ASSOCIATIONS

### LOG'ADO

L'association Log'ado prépare l'été 2020 ...



Elle sera ouverte du lundi 6 au vendredi 31 juillet, puis du 17 au 28 août.

Il est possible d'adhérer à Log'ado tout au long de l'année...

Les programmes d'activités sera visible sur le site de l'association: [www.logado.fr](http://www.logado.fr) et sur le facebook LOG'ADO. Ils seront élaborés au fur et à mesure des semaines, tout en veillant au strict respect des normes sanitaires.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06 77 17 93 07 (Marie) ou par mail à [assologado@gmail.com](mailto:assologado@gmail.com)**

### Amicale des anciens

Cette année le Covid nous a joué un vilain tour. Cela fait trois mois que nous ne nous sommes pas rencontrés pour nos après-midis joyeux.

Compte tenu des directives nationales de Génération mouvement nous ne reprendrons pas nos activités avant Septembre, et nous en sommes très tristes.

Néanmoins nous vous souhaitons à tous de passer d'excellentes vacances et au plaisir de nous retrouver à la rentrée.

Si vous avez besoin de quoi que ce soit, n'hésitez pas à appeler Hélène et moi. Nous restons à votre écoute.

**Martine Pizzetta**



### UNE NOUVELLE ASSOCIATION

#### A SAINT-ÉLOY



L'École Buissonnière de St Alar a pour but de proposer des activités autour du Bien-être, de la Création et du lien social. Elle veut valoriser l'épanouissement, l'expérience, favoriser le lien familial et créer du lien social entre les habitants.

**Courant septembre**, l'École Buissonnière de St Alar vous proposera des ateliers de Yoga et d'expression créative. Pour enfant, ado et adulte.

#### YOGA ENFANT (8-12ans)

Pendant les ateliers des plus jeunes, les enfants découvrent le yoga par des postures ludiques, des chants et des jeux... Les bienfaits du yoga pour les enfants sont nombreux : prendre conscience de son corps et de son souffle dans l'espace, diminuer l'anxiété, augmenter la flexibilité, l'équilibre et la concentration, tout ça en s'amusant !

#### YOGA ADO (12-16)

Le yoga permet de mieux connaître ses limites, pour une plus grande confiance en soi. Il permet aussi de se détendre et de se concentrer.

Les jeunes vont explorer et expérimenter une grande variété de postures. Pour denouer et fortifier muscles et articulations. Cela permet une plus grande prise de

conscience du corps, de la respiration et poser son esprit.

#### YOGA ADULTE (17 et plus)

Les ateliers permettent la pratique de postures pour prendre conscience de son corps et de sa respiration, pour apporter un bien être physique et mental.

#### EXPRESSION CREATIVE (Tous publics)

Les ateliers d'expression créative sont des temps ludiques d'accompagnement à la créativité et à l'expression. Cela allie le dessin, la peinture, l'écriture, le modelage, les jeux d'expressions et bien d'autres supports.

Il n'y a pas de prérequis artistique pour participer aux ateliers.

**Renseignement au 06.82.22.40.74**  
**Bénédicte LE PORT**

Une enquête vous sera distribuée dans vos boîtes aux lettres pour adapter les horaires.

Merci de bien vouloir la retourner en mairie.



Après deux mois et demi de fermeture, la bibliothèque a rouvert ses portes et est prête à vous accueillir dans le respect des gestes barrières.

J'ai envie de vous parler d'une de mes activités favorites: ma petite visite hebdomadaire à la Bibliothèque municipale.

Oui oui, vous avez bien lu: la Bibliothèque. Oui, cet endroit où on trouve des tas de livres, mais pas que... Si vous êtes jeunes et dans le coup, vous vous dites certainement que la bibliothèque est un truc archaïque, totalement has been, et qu'à l'heure du numérique on a mieux à faire que d'aller tourner des pages (en papier!) de livres entassés sur des étagères poussiéreuses.

Je ne vais pas vous faire un argumentaire digne des meilleures campagnes politiques. Je ne vais pas tenter de vous convaincre d'aller mettre les pieds dans la première bibliothèque devant laquelle vous passerez. Non. Mais je vais vous donner MES raisons, celles pour lesquelles j'y retourne chaque semaine.

1. La bibliothèque c'est économique ; une petite participation par année est perçue, cela reste très économique au regard du prix d'achat des livres dans le commerce.

2. En allant à la bibliothèque, on évite la surconsommation : Car oui, mis à part des manuels de référence, ou vos quelques livres préférés, on lit généralement une seule fois un livre. Alors on arrête d'acheter et d'entasser, et on va à la bibliothèque. Allez, on peut aller de temps en temps acheter une perle chez son petit libraire du coin, et accessoirement lui permettre de gagner sa vie. Mais ne cédon pas aux emails tentateurs d'Amazon qui « connaît » nos goûts par cœur!

3. Concernant les enfants, on sait à quel point ils grandissent vite, et également à quelle vitesse ils se lassent.. L'avantage d'emprunter des livres est qu'on peut les changer fréquemment, et ainsi varier un peu les lectures.

4. Grâce à la bibliothèque : l'histoire du soir que qu'on lit chaque jour depuis maintenant deux mois... On rend le bouquin et on en prend un autre. C'est l'occasion de leur faire découvrir d'autres choses. .

5. La bibliothèque c'est avoir un choix (presque) infini de références. Des œuvres classiques, aux best-sellers, tout le monde y trouvera son bonheur. Emprunter des livres et les ramener, cela fait de la place chez soi. On arrête d'entasser des kilomètres de livres. On s'évite des heures d'époussetage.

6. On y fait des découvertes. Que ce soit en flânant dans les rayons, ou en découvrant les coups de cœur que les bénévoles ont sélectionnés pour nous. L'avantage c'est qu'on emprunte. On peut donc prendre quelque chose qu'on n'aurait peut-être jamais acheté en temps normal. Et si cela ne nous plaît pas, eh bien on le ramène.

7. A la bibliothèque on déconnecte. A l'heure où on « Google » tout et n'importe quoi, il est bon parfois de se rappeler qu'on a le choix de faire autrement si on le

souhaite.

8. A la bibliothèque, on apprend à partager et à respecter les biens d'autrui.

9. C'est THE activité à faire avec les enfants les jours de pluie. Notre bibliothèque est munie d'un coin accueillant les enfants. On peut donc y rester pour bouquiner.

Je suis consciente que notre bibliothèque n'est pas aussi fournie que celles des grandes villes. Mais nous avons la chance d'avoir une bibliothèque innovante, avec beaucoup de références et qui utilise les moyens modernes actuels, ce qui est top pour les utilisateurs. Mais à l'heure où il est plus facile de commander un livre sur Amazon qui nous sera livré en 24h, passez quand même dire bonjour aux bénévoles. Et venez ajouter quelques raisons d'aller à la bibliothèque.

Au plaisir de vous accueillir au sein de notre bibliothèque municipale.

**Un petit message supplémentaire, nous recherchons des bénévoles. Jusqu'à la fin de l'année nos horaires d'ouverture resteront : le mercredi de 17h à 18h30 et le dimanche de 10h à 12h.**

Pendant les vacances vous pouvez emprunter 5 livres au lieu de trois habituellement.

Toute l'équipe vous souhaite de passer d'excellentes vacances et de bonnes lectures.

**Martine Pizzetta**





### FOCUS SUR LA 5G



#### 1. Qu'est ce que la 5G ?

Il s'agit de la cinquième génération de réseaux sans fil, après la 4G, 3G... La 5G doit permettre de démultiplier les capacités de la téléphonie mobile, ouvrant de nouveaux champs d'application pour les consommateurs mais aussi pour l'industrie et les entreprises. Les débits devraient être jusqu'à dix fois plus élevés que la 4G, permettant des téléchargements beaucoup plus rapides et de nouveaux services (réalité virtuelle, télémédecine, voiture connectée autonome, objets connectés...) et une connexion potentielle de milliards d'équipements.

#### 2. Densification du réseau et combinaison avec l'infrastructure fibre optique

Une des façons d'augmenter la couverture/la capacité de la bande passante d'un réseau mobile est de la "densifier" en ajoutant des secteurs, ce qui signifie déployer davantage de macro-cellules. De cette façon, le nombre d'abonnés se connectant à une cellule donnée et partageant la bande passante disponible est réduit, de sorte qu'une plus grande largeur de bande par cellule puisse être allouée à chaque abonné.

La densification nécessite donc le déploiement de nouveaux sites cellulaires pour apporter une couverture au niveau escompté dans les pays ayant une faible couverture 3G et 4G, tandis que les pays ayant une bonne densité cellulaire pourront réutiliser une grande partie de l'infrastructure cellulaire existante. Pour cela des antennes devront être progressivement raccordées en fibre optique pour assurer haut débit et faible latence jusqu'au cœur de réseau et ainsi garantir la qualité de service promise.

#### 3. Peut-on se passer de fibre quand la 5G arrive demain ?

On pourrait donc supposer que la 5G va largement dépasser les possibilités offertes par la Fibre optique. Il ne faut toutefois pas oublier que le débit en 5G, comme avec toute technologie radio, dépendra

fortement de critères imposant une optimisation et une adaptation périodique du réseau comme le nombre d'utilisateurs sur la cellule à un instant T et la qualité du signal. Alors qu'il est possible de garantir des débits minimum en FTTH (fibre optique jusqu'au domicile), il sera vraisemblablement difficile d'en faire autant sur la 5G. Les clients pour lesquels les débits sont critiques, et qui n'ont pas absolument besoin de mobilité, préféreront donc toujours la fiabilité de la fibre.

#### 4. Freins actuels

Les opérateurs ne savent pas encore de quelles fréquences ils disposeront. Avec des fréquences hautes, à faible portée, il faudra densifier significativement le réseau 5G pour atteindre les débits promis. Construction de nouvelles antennes ou déploiement de points hauts sont des travaux qui nécessitent des autorisations de plus en plus difficiles à obtenir de municipalités inquiètes des potentiels effets néfastes de la 5G sur la santé et l'environnement.

Une étude lancée par le Gouvernement est en cours via l'Agence de sécurité sanitaire (Anses), les résultats sont espérés pour la fin du premier trimestre 2021.

Autres obstacles le matériel et la sécurité informatique. Seuls trois équipementiers télécoms : les européens Nokia et Ericsson et le chinois Huawei sont capables de fournir les équipements pour les futurs réseaux 5G. L'Agence de sécurité des systèmes informatiques est vigilante et veut restreindre l'utilisation des équipements du chinois Huawei, décision qui intervient sur fond de tensions diplomatiques.

#### 5. La 5G, c'est pour quand en France ?

La France est à la traîne. Actuellement, seules des antennes expérimentales y sont déployées, et en très petit nombre contrairement à une majorité de pays européens où les réseaux 5G sont en plein déploiement déjà. La nouvelle génération de réseaux mobiles ne sera déployée que dans quelques grandes villes en 2021. L'objectif est de fournir les deux tiers de la population en 5G d'ici à 2025 et la totalité d'ici 2030.

#### Sources :

Publication de Nicolas Jaupitre, business manager network : « Peut-on se passer de fibre quand la 5G arrive demain ? »

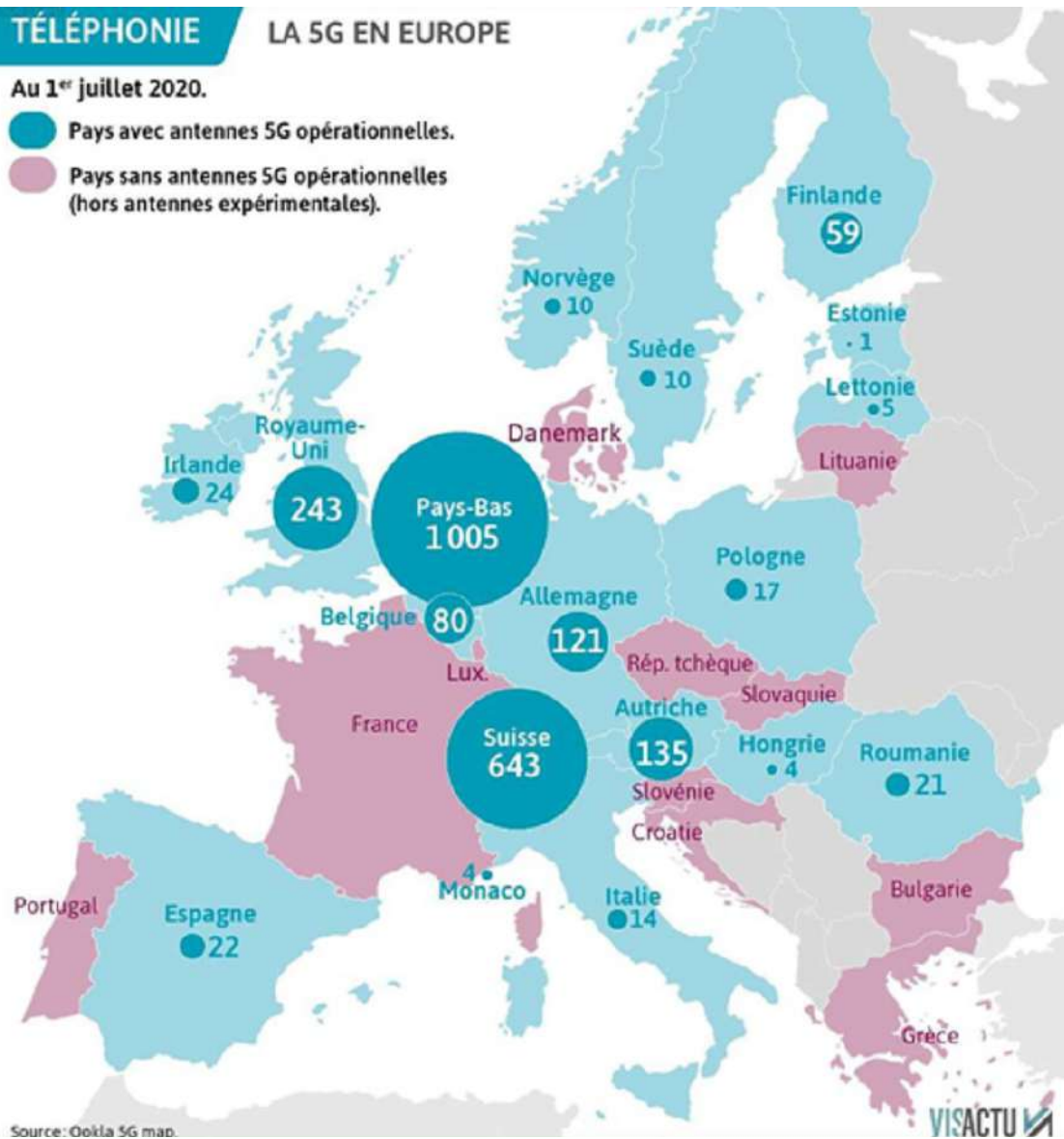
[www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) 07/07/2020 "5G en France : antennes Huawei, risques sanitaires... Pourquoi son déploiement pose problème »

## TÉLÉPHONIE

## LA 5G EN EUROPE

Au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

- Pays avec antennes 5G opérationnelles.
- Pays sans antennes 5G opérationnelles (hors antennes expérimentales).



## EN BREF

### NOUVEAUX ARTISANS

tél.: 06.73.11.25.31

Sarl  
**Boscem.Plomberie**  
@free.fr

- Chauffage
- Sanitaire
- Salles de bains

29460 Hanvec  
Neuf & Rénovation

Siret : 293 592 216 00012  
Capital : 4.000 €

**lgl couverture**

le gall laurent

07 87 90 44 38

lgl.couverture@gmail.com

le faou 29590

## EN BREF

### FERME DES TROLLS A SAINT ELOY

#### Maraîchage diversifié et production de plants potagers AB

Bonjour, nous sommes un couple de maraîchers qui s'installe à côté du bourg et nous vous proposons de commander chaque semaine votre panier de légumes bio de 10, 15 ou 20€ à venir chercher au bourg le vendredi (heure à définir ensemble) ou bien le jeudi au marché de Hanvec de 16h à 19h. Vous pouvez réserver jusqu'au mercredi soir. Merci !

**Cathie Ferrelloc et Yoann Froger**  
12 route du Léon 29460 Saint Eloy  
tél. : 07 68 90 06 66 ou 06 20 02 02 22  
lafermedestrolls@gmail.com  
Page Facebook : La Ferme des Trolls



### TERRAIN DE TENNIS

Certains d'entre vous l'attendaient impatiemment!  
Le filet de tennis est en place sur le terrain de jeux jusqu'à la période du mois d'octobre, à vos raquettes!



### MOT D'EXCUSE

Charlotte : "Bonjour à tous, je voulais m'excuser pour la gêne occasionnée par le petit feu d'artifice tiré au bourg le 16 juillet sur le terrain du 2 route de l'Argoat."

### RECHERCHE TERRAIN

Recherche terrain boisé classé "L" loisirs d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> à 10 000 m<sup>2</sup>.

Contact : Samuel Froideval  
06.15.09.00.59



### BULLETIN MUNICIPAL SOUS FORME NUMERIQUE



Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal uniquement sous forme numérique (fichier pdf) ?

**Dans ce cas, merci de signaler votre ou vos adresses email à la mairie, nous vous adresserons un lien de téléchargement.**

# Circuit du Roc'h an Daol / SAINT ELOY

Distance : 5,7 Km / Durée : environ 1h30 / Niveau : moyen

Balisage :    



**1** Départ : hameau de Létiez Huella. Stationnement possible dans le hameau : prendre la 2ème route à droite et se garer sur le côté droit de la voie. Le sentier commence en côté d'une margelle de puits monolithique **a** posée à même le sol. Suivre le sentier jusqu'à la route.

**2** Faire 100 pas à gauche le long de la voie, puis remonter un chemin herbeux sur la gauche. Pour admirer un premier point de vue sur la rade de Brest, prendre le prochain chemin sur la droite, jusqu'à la route **b**. Revenir sur ses pas et suivre le chemin qui monte, toujours tout droit. Traverser les différents paysages de landes **c**.

**3** Aux deux prochains embranchements, continuer tout droit et laisser les chemins qui partent sur la gauche. Poursuivre la montée avec un paysage un peu plus désertique au fil de l'avancée **d**.

**4** Au pied du Roc'h an Daol\*, un panneau discret à gauche indique le sommet. **Attention : pente plus forte**. Arriver à un col **e** qu'il faut redescendre légèrement. Suivre un petit chemin à gauche, pour grimper sur le point culminant de la randonnée, à 298 m. Vue imprenable à 360°, sur le Ménez Hom au sud-ouest, la rade de Brest à l'ouest, la chaîne des Monts d'Arrée au nord-est, et le bourg de Sizun avec son clocher au nord **f**. Redescendre le chemin.

**5** À l'intersection, tourner à gauche pour continuer la descente. Suivre un chemin de terre puis, aux deux embranchements successifs, rester à droite pour suivre un chemin pierreux jusqu'à la D130 **g**.

**6** Sur la départementale, prendre à gauche. Peu avant l'entrée du hameau, suivre la petite route à droite du virage à angle droit, en direction de Létiez Izella. Continuer sur cette voie jusqu'au Létiez Huella afin de revenir au point de départ.

